



N° : 2025DM07

SERVICE : Finances

REF. : IM

DECISION DU MAIRE 2025

Objet

Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 pour les travaux de mise en sécurité des équipements sportifs

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions nécessaires au financement des investissements communaux, d'approuver les plans de financement correspondant et de signer,

Vu l'appel à projets 2025 pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant la nécessité pour la commune d'en solliciter l'octroi pour aider au financement des travaux de mise en sécurité des équipements sportifs,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention d'un montant de 49 367,98 € auprès la Préfecture du département dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour aider au financement des travaux de mise en sécurité des équipements sportifs.

Article 2 : De présenter le plan de financement suivant pour le projet sus-énoncé :

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Base subventionnable	Montant de la subvention HT	Indiquer si sollicité ou acquis	Taux de subvention
DETR	126 584,56 €	49 367,98 €	sollicité	39%
Sous-total		49 367,98 €		
Autofinancement	126 584,56 €	77 216,58 €		61%
Coût HT		126 584,56 €		

Article 3 : De signer tous les documents utiles à la demande de subvention ainsi qu'au versement de la subvention au cas où celle-ci serait accordée.

Article 4 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fait à Marines, le 11 février 2025

Le Maire,

Nadine NINOT